



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 5 juin 2025

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM. BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, PICAULT, POINCLOUX.

Autres personnalités : Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MME CHARVIN, DAUVILLIERS ; MM. BRISSON, COULON, GAURAT, GUERINET, LAROCHE, ROUSSEAU.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme PELHATE, Conseillère départementale, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme QUESNEY, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 avril 2025 ;
- Restitution intermédiaire du volet qualitatif du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- SAGE Nappe de Beauce : avenant n°2 de l'étude « Mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau » ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, ainsi que Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers et Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret, puis présente Abdourahmane FALL, stagiaire au PETR depuis avril.

La Présidente donne lecture des pouvoirs reçus :

Mme CHARVIN donne pouvoir à Mme PAILLOUX,
M. COULON donne pouvoir à Mme BEVIERE,
M. GAURAT donne pouvoir à M. BRUNEAU,
M. GUERINET donne pouvoir à M. POINCLOUX,
M. LAROCHE donne pouvoir à M. BERTHELOT,
M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. BOURGEOIS.

Le quorum étant atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 avril 2025

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour de Bureau :

- . 6 dossiers CRST (Création d'un vignoble à Jouy-en-Pithiverais par la SCEA RIVET, Etude de faisabilité d'un magasin de producteurs locaux par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, Création d'un ALSH à Boynes par la CCDP, Rénovation du sol du gymnase de Puiseaux par la CCPG, Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique par la Commune de Bouzonville-aux-Bois, Acquisition d'un bien immobilier pour y installer une structure d'insertion à Escrennes (bâtiment technique et administratif) par l'Association Aabraysie Développement.
- . Débat sur les mesures 04, 05 et 34 du CRST.

. Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de vie du Pithiverais.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

Restitution intermédiaire du volet qualitatif du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Mme BEVIERE rappelle que deux des trois EPCI membres étaient obligés de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La CC de la Plaine du Nord Loiret, qui n’avait pas cette obligation, s’est tout de même associée à la démarche.

La Présidente présente Abdourahmane FALL, étudiant en M2 géographie, aménagement, environnement et développement, Parcours Développement Durable Local et Solidaire, à l’Université d’Orléans.

Il expose les résultats de ses entretiens avec 19 des acteurs locaux, sur le volet qualitatif de l’évaluation à mi-parcours du PCAET.

Parmi les items questionnés, la connaissance du PCAET, sa visibilité, ses outils de communication, le suivi de son actualité, mais aussi son animation et le budget dédié à la mise en œuvre du programme d’actions.

D’autres items concernent la recherche de partenariats pour mener à bien les programmes, les difficultés rencontrées pour leur mise en œuvre.

L’item sur la gouvernance du PCAET n’amène pas de remarque, la très grande majorité des répondants ne souhaitant pas d’évolution.

La suite de la présentation fait l’état d’avancement général des actions du PCAET, axe par axe. 57% des actions sont réalisées, 26% sont en cours et 17% non commencées.

Mme BEVIERE le remercie de cet exposé et propose aux élus de commenter ces données.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu’il y a 4 dossiers à voir en Bureau, dont deux pour le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire.

« Diversification agricole par la plantation de miscanthus – EARL LEFEBVRE-FAUTRAT ». (Ref. dossier : 00056933).

Dans le cadre de ses actions de diversification, l’EARL LEFEBVRE-FAUTRAT souhaite mettre en place une culture de miscanthus (*miscanthus giganteus*) sur une surface de 3,5 ha.

Cette nouvelle activité s’inscrit dans la stratégie globale de l’exploitation (pour mémoire, un tiers-lieu de compétence est installé sur site, ainsi qu’une brasserie).

Cette culture pérenne, sans intrant, rentre dans le plan d’épandage lié à la brasserie et la réutilisation des eaux de fabrication. Pour produire 1 litre de bière, il faut environ 5 litres d’eau. Sur le site, tout est stocké et réutilisé.

Enfin, cette culture s’intègre dans la démarche tournée vers la préservation de l’environnement (refuge de biodiversité) et la qualité de l’air.

Pour cette implantation, l’EARL s’appuie sur l’entreprise NOVABIOM, qui fournit les plants de rhizomes et la planteuse 4 rangs, spécifique à cette plantation.

Cette implantation s’inscrit dans la stratégie globale de l’exploitation : contribuer à atténuer le changement climatique, préserver la qualité de l’air, maintenir la biodiversité, préparer la perspective de la production d’unités de chaleur pour la brasserie, essentiellement à base de biomasse cultivée à Nangeville à la place du gaz, positionner une culture pérenne sans intrant et durable dans le plan d’épandage lié à la brasserie et la réutilisation des eaux de fabrication de la bière.

Coût HT du projet : 11 950,00 €

Coût HT éligible : 11 950,00 €

Subvention régionale sollicitée : 4 100,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles.

Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité.

« Restauration de milieux humides ouverts par arrachage, bûcheronnage et broyage de la végétation sur les sites naturels des « Vallées de Solvins » et du « Marais de Bouville et de Gendry ». – programme 2025-2026 ». Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire. (Réf. dossier : 00057120).

Les présents projets de restauration ont pour objectif la préservation de plusieurs cœurs de biodiversité de la trame verte et bleue du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, au travers de la mise en place d'une gestion conservatoire adaptée aux zones humides et espaces prairiaux alluviaux.

Les projets de préservation des sites concernés par le Conservatoire font suite à la réalisation d'une étude préalable d'identification des zones humides remarquables de la vallée de l'Essonne dans le Loiret. Ce diagnostic, réalisé en régie entre 2017 et 2018 dans le cadre d'un contrat territorial Milieux aquatiques (CT4502), avait mis en lumière la nécessité de préserver durablement le patrimoine naturel des espaces naturels visés par la présente demande. Ces zones avaient de ce fait été identifiées parmi les 12 secteurs prioritaires d'intervention du Conservatoire sur le territoire étudié.

Restauration de milieux humides ouverts sur les sites des « Vallées de Solvins » et du « Marais de Bouville et de Gendry » :

L'amélioration et la préservation des fonctionnalités écologiques des milieux humides ouverts des sites est l'un des objectifs prioritaires des plans de gestion 2020-2030 en cours de validité. Son atteinte nécessite la mise en œuvre d'opérations de restauration et d'entretien des écosystèmes visés. Les opérations de travaux concernées par la présente demande, programmées à partir de 2023, contribuent à l'atteinte de cet objectif :

□ Site « Vallées de Solvins » : Travaux de restauration de milieux humides ouverts sur deux secteurs de l'espace naturel - Secteur de la « Noue de Solvins » (lot 2) : Travaux complémentaires de restauration de 4,2 ha, sur trois ans, de milieux humides ouverts par arrachage, bûcheronnage et broyage de la végétation, rognage des souches et évacuation des matières. Opération programmée sur trois tranches annuelles consécutives. Travaux faisant suite à des actions de broyage avec export mises en œuvre sur le secteur durant l'hiver 2022-2033 (maîtrise d'ouvrage SMORE).

Ici, tranche conditionnelle n°2, soit la tranche 3 du marché global.

□ Site « Marais de Bouville et de Gendry » : Travaux de restauration de milieux humides ouverts sur 2,52 ha de milieux humides ouverts par rognage de souches, avec évacuation des matières. Création complémentaire d'un accès au site pour les engins et les personnes depuis la route départementale D26. Opération programmée sur quatre tranches annuelles consécutives.

Ici, tranche conditionnelle n°3, avec des travaux sur les années 2025 et 2026.

Pour les différents projets, un entretien ultérieur par pâturage sera privilégié. En l'absence de collaboration avec un éleveur, un entretien mécanique sera réalisé à intervalles réguliers.

Coût TTC du projet : 45 192,00 €

Coût TTC éligible : 45 192,00 €

Subvention régionale sollicitée : 9 000,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Restauration de pelouses calcaires sèches sur l'aire protégée des « Pelouses et ourlets de la Vallée Ponteau » (Le Malesherbois) ». – programme 2025-2026 ». Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire. (Réf. dossier : 00057203).

Les pelouses calcaires du Malesherbois sont bien connues des botanistes depuis des décennies. Elles sont situées à 80 km au nord d'Orléans le long de la vallée de l'Essonne sur le plateau beauceron limitrophe de la région Ile-de-France.

Leur intérêt écologique est exceptionnel par la diversité et la rareté des espèces végétales présentes dans ces milieux relictuels. Toutes ces pelouses remarquables ont été recensées dans l'inventaire régional des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques (ZNIEFF). Les richesses écologiques remarquables de ces terrains, notamment au niveau botanique, ont amené le Conservatoire à entreprendre des démarches auprès de la commune du Malesherbois afin de gérer ces espaces naturels.

Site « Pelouses et ourlets de la Vallée Ponteau » :

Les pelouses du Malesherbois gérées par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire sont situées sur des terrains communaux. Un bail emphytéotique de 34 ans signé avec la commune du Malesherbois permet au Conservatoire de les gérer. Deux sites sont concernés : la pelouse calcaire du Bois de la Meule située à Nangeville (hameau de la commune du Malesherbois) et le site du Ponteau situé sur un coteau dominant la vallée de l'Essonne. Ce dernier site est connu pour son intérêt botanique remarquable depuis le 19^{ième} siècle.

Ces terrains communaux occupent une surface totale de 2,17 ha mais les enjeux de conservation connus sur ces sites concernent des secteurs plus importants délimités par deux ZNIEFF d'une surface totale de 9,37 ha. C'est pourquoi le plan de gestion est réalisé pour une période de 10 ans sur l'ensemble des ZNIEFF.

Sur l'ensemble de ces ZNIEFF, près de 40 espèces végétales patrimoniales ont été recensées depuis le milieu des années 1990 dont plusieurs espèces sont en danger d'extinction comme la Violette des rochers et la Bugrane naine. 80% des

espèces végétales patrimoniales connues dans l'emprise de ces ZNIEFF sont inféodées aux pelouses calcaires et sableuses.

Il faut souligner la présence d'une espèce végétale en danger critique d'extinction sur le site du Ponteau, le Botryche lunaire, dont c'est l'unique station de la région Centre-Val de Loire. Cette espèce était connue au 19^{ème} siècle sur ce site mais n'a été redécouverte qu'un siècle plus tard, en 2021, par Emilie Vallez du Conservatoire national botanique du Bassin Parisien et Vincent Gaudillat du Muséum national d'histoire naturelle.

Les pelouses calcaires et sableuses sont les habitats qui concentrent l'essentiel des enjeux de conservation sur les sites du Ponteau et du Bas de la Meule. Ces habitats occupent de faibles surfaces notamment sur le site du Ponteau avec seulement 6,52% de la surface. La surface de ces habitats, est encore plus faible sur le site du Bas de la Meule avec 3,59 % de la surface mais les pelouses xérophiles en bon état de conservation ne représentent que 0,94 % de la surface totale du site. Les pelouses méso-xérophiles à Brome érigée ont tendance à se fermer et à être supplantée par le Brachypode rupestre. Sur ce site leur état de conservation est dégradé. Des travaux de restauration des pelouses notamment par une remise à nu de la dalle calcaire (Bas de la Meule) ou du sable (site du Ponteau) seront nécessaires pour retrouver des stades de végétation pionniers beaucoup plus diversifiés et favorables à la flore et aux invertébrés.

Développer, restaurer et entretenir une mosaïque fonctionnelle de pelouses sèches ouvertes est l'un des objectifs prioritaires des plans de gestion 2023-2033 en cours de validité. Son atteinte nécessite la mise en oeuvre d'opérations de restauration et d'entretien des écosystèmes visés. Les opérations de travaux concernées par la présente demande, programmées à partir de 2024, contribuent à l'atteinte de cet objectif :

▫ Site « Pelouses et ourlets de la Vallée Ponteau ». Travaux de restauration de pelouses calcaires sèches sur deux secteurs de l'espace naturel

- Restauration de pelouses par étrepage – 0,31 ha : Travaux de restauration de pelouses pionnières calcaires ou sablo-calcaires, par décapage superficiel du sol. Opération programmée sur trois tranches annuelles consécutives.

Le montant du projet de restauration global s'élève à 279 000 € TTC sur trois ans. La première tranche a bénéficié d'une aide du Fonds vert fin 2024. Les deuxièmes et troisièmes tranches présentées ici s'élèvent à 186 000 € TTC.

▫ Restauration de milieux ouverts par bucheronnage – 0,58 Ha : Travaux de restauration de pelouses calcaires ou sablo-calcaires ouvertes, par bûcheronnage et/ou débroussaillage des secteurs arborés et arbustifs. Le montant de la tranche présentée ici s'élève à 27 840 € TTC.

Pour les différents projets, un entretien ultérieur par pâturage sera privilégié. En l'absence de collaboration avec un éleveur, un entretien mécanique sera à réaliser à intervalles réguliers.

Coût TTC du projet : 213 840,00 €

Coût TTC éligible : 213 840,00 €

Subvention régionale sollicitée : 106 000,00 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Acquisition d'un véhicule électrique ëC3 ». Commune du Malesherbois. (Réf. dossier : 00053977).

La Commune du Malesherbois souhaite acquérir un véhicule fonctionnant à l'énergie électrique (CITROEN ë-C3) pour les services techniques.

Le véhicule pourra être rechargé sur une borne de rechargement acquise par la collectivité en 2017, avec les financements TEPCV.

Coût HT du projet : 18 620,84 €

Coût HT éligible : 18 620,84 €

Subvention régionale sollicitée : 4 000,00 € (forfait), représentant 26 % des dépenses éligibles.

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE évoque ensuite les projets de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Malesherbes et Puisieux.

David VOYER indique que les projets évoluent et que les professionnels de santé s'engagent, en nombre, dans ces deux projets.

En conséquence, les bases forfaitaires éligibles augmentent nettement par rapport aux estimations prises en compte lors du bilan à mi-parcours (910 000 €).

Il conviendra donc de vérifier l'éligibilité de tous les professionnels de santé, afin de calculer les subventions du CRST. Sinon, à ce jour, la base éligible pour le projet de Puisieux serait de 2 410 000 €, soit une subvention de 602 500 € et de 2 000 000 € pour le projet de Malesherbes, soit une subvention de 500 000 €. Le total dépasse de 192 500 € les prévisions revues à la hausse au bilan à mi-parcours.

Le PETR fera le lien avec les 2 communes et les services de l'Etat pour finaliser les démarches.

Mme BEVIERE propose de révoquer le sujet, dès lors que des informations définitives auront été obtenues.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 5 juin 2025. Page 4 sur 6

SAGE Nappe de Beauce : avenant n°2 de l'étude « Mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau »

Mme BEVIERE précise que l'objet de cet avenant ne concerne que la durée du marché, qui doit être prolongée jusqu'au 25 octobre 2025 au lieu du 26 juin 2025.

L'objet et le coût du marché ne changent pas.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Fonds vert spécifique aux démarches de PCAET.

Mme BEVIERE indique que le PETR a reçu un courrier de Mme la Préfète en date du 2 juin, accordant une enveloppe de 234 063 € au territoire, pour la mise en œuvre de son PCAET.

Ce montant doit être réparti jusqu'à 10 projets maximum. Les projets éligibles ne doivent pas avoir déjà obtenu de Fonds vert, doivent être engagés à très court terme et se terminer avant le 31 décembre 2026.

A l'initiative de M. le Sous-préfet, le PETR et les EPCI membres se sont rencontrés afin de définir les projets pouvant élargir à cette dotation. Compte-tenu des contraintes et en fonction des projets identifiés, à la fois par le PETR et par les services de la Sous-préfecture, 6 dossiers ont été sélectionnés, auxquels s'ajoutent 4 dossiers sollicitant un accompagnement en ingénierie, sans dotation. Ce sont des communes déjà identifiées Petites Villes de Demain ou Villages d'Avenir.

Les 6 dossiers sollicitant du Fonds vert sont les suivants :

- . Commune de Chambon-la-Forêt pour son projet de voies douces,
- . Commune de Boisseaux pour son projet de voie douce phase 1,
- . Commune de Pithiviers pour l'acquisition d'un véhicule électrique,
- . Commune du Malesherbois pour l'acquisition d'un véhicule électrique,
- . SMORE pour l'acquisition de foncier en espaces naturels,
- . OTGP pour les travaux de réhabilitation d'un ancien commerce pour y installer ses nouveaux locaux.

Les 4 communes sans demandes de dotation sont :

- . Boiscommun,
- . Boisseaux,
- . Yèvre-la-Ville,
- . Sermaises.

Dans les prochains jours, le PETR et les services de l'Etat devront finaliser le dossier, dont la rédaction de fiches actions, la répartition financière de ces 6 dossiers et le dépôt sur *Démarche Simplifiée*.

- Courrier de la Région Centre-Val de Loire – LEADER.

Mme BEVIERE relate le contenu du courrier reçu de la Région Centre-Val de Loire le 2 juin dernier. Ce courrier indique que les téléservices sont quasi tous ouverts, ou en cours d'ouverture. Les services instructeurs ont commencé l'instruction des demandes de subvention d'animation-gestion des GAL. Les premières demandes de paiement pourraient s'opérer sous le portail des aides à compter du 15 juillet.

La Présidente souligne donc le caractère prudent de la rédaction, qui n'apporte, finalement, pas d'information définitive rassurant les GAL quant au versement des subventions.

- Courrier de la Région Centre-Val de Loire – NATURA 2000.

Mme BEVIERE relate un second courrier reçu de la Région, le 5 juin dernier. Il précise que l'instruction des dossiers d'animation du programme NATURA 2000 a commencé. Comme pour LEADER, le conditionnel de la rédaction ne donne pas de certitude quant aux dates réelles de prises en compte. Les premières demandes de paiement pourraient s'opérer à partir du 15 juillet. Ces dates étant régulièrement repoussées, la prudence reste de mise.

- Bilan à mi-parcours (BMP) du CRST 2022-2028.

Mme BEVIERE indique que la date de présentation du BMP par le PETR auprès de la 5° commission aura lieu le 24 juin de 15h à 15h45, en visioconférence. La présentation (rendez-vous de négociation) qui a été faite à la Région le 24 avril dernier n'amenait pas de remarque particulière.

- Contrat Territorial Eau et Climat.

Mme BEVIERE rappelle le rendez-vous qui s'est tenu à la Chambre d'agriculture le 16 mai dernier, avec les Présidents Loiret et de la Chambre Régionale Centre-Val de Loire. Il s'agissait d'évoquer la démarche de CTEC et de questionner le soutien de la Chambre d'agriculture au projet porté par le PETR.

Pour le CTEC 2026-2029, en cours de construction, la Présidente interroge les EPCI quant au reste à charge du PETR sur les coûts liés à l'animation et aux actions, le financement de l'AESN ne pouvant pas dépasser 80%.

M. BRUNEAU répond que la CCDP pourrait participer au financement, puisqu'elle a la compétence eau/assainissement. Par ailleurs, le CTEC sera nécessairement en lien avec les nouvelles démarches d'Aires d'Alimentation de Captage (AAC), rendues obligatoires pour de nouveaux forages ou pour de l'interconnexion de réseaux existants.

- Animation LEADER.

Mme BEVIERE évoque la démission de Blandine MONTAGNE-PERRUCHON de son poste d'animatrice LEADER du GAL Pithiverais & Gâtinais. Un recrutement devra donc être organisé dans les meilleurs délais.

- En marche et à vélo contre le diabète !

Mme BEVIERE revient sur l'opération qui s'est déroulée la veille sur le mail Ouest à Pithiviers. C'est une réussite, le nombre de participants ayant plus que doublé par rapport à l'année précédente. Les circuits de marche y sont très probablement pour beaucoup. Elle évoque les stands du village santé, le bus santé du Département, les ateliers alimentation proposés par le Lycée Jean de la Taille.

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le 10 juillet 2025, à 17h30, dans les locaux du PETR.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h35.

Monique BEVIERE, Présidente